

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL de la trois cent quatre-vingt-troisième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 15 juin 2015 au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 24 AOÛT 2015

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-troisième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 15 juin 2015 à 18 h au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BOILY, Philippe Étudiant	X	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique		X
<u>PERSONNE CONVOQUÉE :</u>		
MANSEAU, André Doyen de la recherche et vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant	X	
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
ROY, André J. Secrétaire général	X	
<u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Denis Harrisson, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 21 h.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2.- Procès-verbal :

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (20 avril 2015) réunion du comité exécutif

2.1.1. Approbation

2.1.2. Affaires en découlant

3.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2015-2016

4.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module de l'éducation à Gatineau

5.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau

6.- Engagement d'une chargée ou d'un chargé de projet en développement et en formation continue aux Services universitaires des Laurentides

7.- Renouvellement du protocole d'entente avec le CRTL pour la gestion des espaces locatifs du CRTL destinés aux entreprises partenaires

8.- Période d'information et questions

9.- Prochaine réunion (24 août 2015)

10.- Clôture de la séance

2.- Procès-verbal

2.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (20 avril 2015) réunion du comité exécutif

2.1.1. Approbation

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Yves Dupont, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième (20 avril 2015) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2. Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-deuxième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2015-2016

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que l'Université du Québec en Outaouais (UQO) est membre du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) et, par le biais de ce dernier, elle souscrit à l'ensemble des polices

d'assurance de ce programme depuis sa création en 1998. Ce programme d'assurances par regroupement permet à l'UQO de se prévaloir d'une couverture d'assurance de biens et de responsabilité civile complète à prix avantageux dans un marché spécialisé et peu compétitif.

Les négociations relatives au renouvellement du PARUQ, pour le terme 2015-2016, ont été menées avec BFL Canada, le courtier au dossier, en étroite collaboration avec le sous-comité sur les assurances. Les propositions représentent une hausse de la prime de 2,1 % pour l'ensemble du portefeuille du PARUQ et une baisse de 7,2 % pour l'UQO, par rapport à l'année 2014-2015.

La baisse de prime est principalement due à la diminution de 12,6 % de la prime des biens suite à l'application d'un nouveau modèle de répartition de la prime et à notre bon dossier au niveau de notre expérience de pertes. Il est à noter que les garanties, les limites et les franchises sont les mêmes que l'année dernière et que la prime comprend les frais d'ingénierie de même que les honoraires de BFL Canada. À cet effet, les membres du sous-comité sur les assurances ont recommandé au comité des affaires administratives et financières l'acceptation des conditions de renouvellement du PARUQ pour le terme 2015-2016.

Les polices d'assurance pour le terme 2015-2016 sont en vigueur depuis le 1^{er} juin 2015. La facture pour le renouvellement des polices d'assurance a été réglée dès sa réception pour respecter notre engagement envers le PARUQ et pour ne pas perdre la couverture d'assurance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 383-CX-1716 concernant le renouvellement du Programme d'assurances du regroupement des universités québécoises (PARUQ) pour le terme 2015-2016; laquelle résolution est jointe en appendice.

4.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module de l'éducation à Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que suite à la vacance du poste de préposée ou préposé aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module de l'éducation à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Sylvie Fontaine, directrice du Module de l'éducation, de monsieur Alain Cadieux, professeur au Département des sciences de l'éducation, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Karine Saumure à titre de préposée aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module de l'éducation à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 383-CX-1717 concernant l'engagement d'une préposée aux affaires modulaires et/ou aux études de cycles supérieurs au Module de l'éducation à Gatineau (**Karine Saumure**); laquelle résolution est jointe en appendice.

5.- Engagement d'une préposée ou d'un préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que suite à la vacance du poste de préposée ou de préposé au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau, le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage dudit poste.

Le comité de sélection, composé de madame Geneviève Béland, chargée de gestion au Bureau du registraire, de monsieur Pierre Tessier, registraire, et de madame Nancy Beaulieu, conseillère en gestion des ressources humaines au Service des ressources humaines, a reçu une (1) candidature et l'a retenue pour une entrevue.

Le comité de sélection recommande la candidature de madame Isabelle Séguin à titre de préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par monsieur

Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 383-CX-1718 concernant l'engagement d'une préposée au service à la clientèle au Bureau du registraire (**Isabelle Séguin**); laquelle résolution est jointe en appendice.

6.- Engagement d'une chargée ou d'un chargé de projet en développement et en formation continue aux Services universitaires des Laurentides

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le conseil d'administration, lors de l'adoption du plan des effectifs le 15 avril dernier (résolution 384-CA-5804), créait un poste de chargée ou de chargé de projet en développement et en formation continue aux Services universitaires des Laurentides, en date du 1^{er} juillet 2015, en vue de l'intégration de la salariée professionnelle du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie aux Services universitaires des Laurentides.

À la suite d'une entente avec le Syndicat du groupe professionnel quant à la nomination de ladite professionnelle à ce poste sans affichage, la direction du Service des ressources humaines recommande la candidature de madame Marie-Josée St-Martin à titre de chargée de projet en développement et en formation continue aux Services universitaires des Laurentides.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 383-CX-1719 concernant l'engagement d'une chargée de projet en développement et en formation continue aux Services universitaires des Laurentides (**Marie Josée St-Martin**); laquelle résolution est jointe en appendice.

7.- Renouvellement du protocole d'entente avec le CRTL pour la gestion des espaces locatifs du CRTL destinés aux entreprises partenaires

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant indique que le bâtiment du Centre de recherche en technologies langagières (CRTL) a été inauguré en mai 2006, grâce à un financement de 15,2 M\$ des gouvernements du Canada et du Québec, accordé à l'UQO (propriétaire de l'édifice sur son campus). Un organisme sans but lucratif, le CRTL, a été ensuite créé pour assurer la coordination et la synergie entre les principaux partenaires du CRTL, soit le Conseil national de recherche du Canada (CNRC), le Bureau de la traduction du Canada (BtC) et l'UQO. Le CRTL se voyait aussi confier le rôle de soutenir l'accueil et le développement d'entreprises technologiques au CRTL.

Chaque partenaire contribuait à l'aide de ses experts respectifs aux activités du CRTL. En outre, le CNRC et le BtC contribuaient à couvrir les frais d'opérations et de maintenance de l'édifice, à l'aide de leurs locations d'espaces. Une première entente entre le CRTL et l'UQO a été conclue en 2006 (303-CA-4490) afin de confier la gestion des espaces d'entreprises, situés au 3^e étage, au CRTL. Le CRTL pouvait accueillir les entreprises et conserver, le cas échéant, les revenus de loyer de ces entreprises partenaires pour soutenir les activités du CRTL. Cette entente fut renouvelée depuis, en 2008 (330-CA-4950) et en 2012. Cette dernière entente a pris fin en mars 2015.

Le CRTL a aussi mis en œuvre plusieurs activités, à l'aide d'importantes subventions du gouvernement du Canada (2008 à 2013), du programme ACCORD du Québec, de Développement économique CLD Gatineau et de la CRÉO. L'Annexe 2 envoyée aux membres aux fins de la présente réunion dresse un bref bilan des retombées ces dernières années pour l'UQO et le développement régional. En 2013, les partenaires fédéraux se sont retirés (CNRC et BtC) et le CRTL a entrepris une transition en 2014, en développant de nouvelles initiatives dans le domaine de l'analyse et le traitement des données et l'entrepreneuriat étudiant pour l'UQO. Une dizaine de professeurs de l'UQO et autant d'étudiants participent chaque année à différentes activités soutenues par le CRTL (Systèmes d'information en santé, littératie financière, entrepreneuriat étudiant, gestion documentaire, conférences, etc.). Le directeur général du CRTL représente aussi l'UQO à Innovation Québec et à différentes activités de liaison avec l'industrie.

Le CRTL perçoit actuellement environ 120 000 \$ par année des loyers des entreprises partenaires qu'il conserve pour soutenir ses activités et services. Ce niveau a été atteint récemment, après plusieurs années de démarche du CRTL et de développement de projets de partenariats. Une bonne partie de ce financement sert non seulement à gérer les espaces, mais aussi à soutenir les échanges de services et le partenariat entre les entreprises, les professeurs et les étudiants de l'UQO.

Étant donné le retrait du CNRC et du BtC, l'UQO a subi un manque à gagner de ces loyers. Une partie des espaces a été attribuée à des utilisations internes et une autre partie est en location. Par ailleurs, le CRTL est en période de transition, suite à la fin de ses principales subventions; une perte additionnelle de ses ressources mettrait en péril son existence, ainsi que les partenariats avec les entreprises locataires et les projets avec nos professeurs et étudiants. C'est pourquoi, il est proposé de renouveler l'entente pour la gestion des espaces locatifs du CRTL destinés aux entreprises partenaires d'une durée de deux ans, tout en encourageant le CRTL à poursuivre son nouveau plan de développement et de présenter un bilan des retombées pour l'UQO avant le terme de cette nouvelle entente.

Sur proposition de monsieur Philippe Boily, appuyée par monsieur Denis Harrisson, les membres conviennent à l'unanimité, en séance, d'amender l'article 6 du *Protocole d'entente pour la gestion des espaces locatifs du CRTL destinés aux entreprises partenaires en technologies langagières* en y précisant l'UQO se réserve le droit de résilier l'entente, après un an, et ce, suite à un préavis de six (6) mois.

Un membre souhaite savoir si ces espaces sont considérés dans le cadre du calcul de financement du MEESR. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'une superficie d'environ 2800 mètres carrés n'est pas financée puisque l'occupation des espaces est à l'usage externe et qu'une entente en ce sens a été conclue lors de la construction du bâtiment.

Le même membre souhaite savoir si d'autres options que cette entente ont été étudiées. Il fait référence aux dépenses de 40 000 \$ que l'UQO devra couvrir. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant explique que ces dépenses sont déjà prévues au budget de fonctionnement 2015-2016 et que cette option s'avère la meilleure solution pour l'instant. Il rappelle que des professeurs de plusieurs disciplines mènent des projets d'envergure grâce au partenariat avec le CRTL et que des projets d'entrepreneuriat étudiants, actuellement en développement, pourraient bénéficier de la présente entente. Il ajoute que le CLD Gatineau a manifesté son intérêt pour soutenir le projet d'entrepreneuriat étudiant et souligne également que le processus permettant de trouver d'autres locataires externes demandera certainement plus d'un an, comme il fut le cas pour les espaces libérés par le CNRC et le BtC.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 383-CX-1720 concernant le renouvellement du protocole d'entente avec le CRTL pour la gestion des espaces locatifs du CRTL destinés aux entreprises partenaires; laquelle résolution est jointe en appendice.

8.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

9.- Prochaine réunion (24 août 2015)

La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le lundi 24 août 2015 à 12 h.

10.- Clôture de la séance

Sur proposition de monsieur Philippe Boily, appuyée par monsieur Michal Iglewski, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 h 30.

Original signé par :

Le président d'assemblée, Denis Harrisson
Le secrétaire, André J. Roy